



ANNEXE 2 : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ANNULATION D'INSCRIPTION

Pour toute demande d'annulation ou de report, le client doit informer ADOC FORMATION par courrier ou mail dans un délai de 15 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, ADOC FORMATION facturera un dédit à titre d'indemnité de dédommagement selon les conditions ci-dessous :

- > Pour toute annulation parvenant moins de 15 jours ouvrés avant le début de la session, 50% des frais de formation resteront acquis à ADOC FORMATION
- > En cas d'absence ou d'annulation reçue à moins de 4 jours ouvrés de l'ouverture de la session, 100% du montant sera facturé.

REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

ADOC FORMATION offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Ce remplacement est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 45 € au profit d'ADOC FORMATION.

REGLEMENT

En cas de remboursement des frais de formation par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à celui-ci :

- d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA,
- de vérifier l'imputabilité de la formation auprès de cette OPCO.

Si le dossier/l'acceptation de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à d'ADOC FORMATION avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ADOC FORMATION au client.

FACTURATION

Le règlement de la formation est effectué à réception de la facture par chèque ou virement (modalités indiquées sur la facture, le devis ou encore les conventions). Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

Tous nos prix sont exprimés en Euros et Net de taxes.

Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

RESPONSABILITÉ & FORCE MAJEURE

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, ADOC FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité.

La responsabilité d'ADOC FORMATION ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à ADOC FORMATION. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de ADOC FORMATION est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de ADOC FORMATION est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de ADOC FORMATION ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

ADOC FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux

français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à ADOC FORMATION, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ADOC FORMATION.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

ADOC FORMATION (ou son intervenant) est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par ADOC FORMATION pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de ADOC FORMATION. À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non autorisée par le client sans accord de ADOC FORMATION. Le Client s'interdit aussi d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel formé et engage sa responsabilité en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, ADOC FORMATION (ou son intervenant) demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par ADOC FORMATION comme client de ses offres de services, aux frais de ADOC FORMATION. ADOC FORMATION peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Si le client souhaite que son nom n'apparaisse pas dans la communication de ADOC FORMATION, il peut en faire la demande expressément auprès de ADOC FORMATION (email ou courrier).

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations contenues dans le devis, sauf avis contraire du client, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », l'entreprise ou le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

DIFFERENDS EVENTUELS

La loi applicable entre ADOC FORMATION et ses clients est la loi française.

En cas de litige survenant entre ADOC FORMATION et le client, il sera en recherche une solution à l'amiable et à défaut sera compétent le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

Pour toute question ou demande d'information, le client peut contacter ADOC FORMATION.

